



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Tarifs

Question écrite n° 36213

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur l'extension de la nouvelle pauvreté qui frappe de plus en plus de familles en fin de droit de chômage et de couverture sociale. De nombreuses familles françaises frappées par le chômage de longue durée ne sont plus en mesure de payer leur loyer, leur chauffage, et leur éclairage, et doivent être assistées par les organismes sociaux pour pouvoir simplement survivre. Par ailleurs, les factures de gaz et d'électricité, de ces consommateurs comme des autres, sont majorées chaque mois d'une surtaxe de 1 p 100, dont le produit alimente les œuvres sociales des agents de ces services publics, assurés par ailleurs d'un emploi sûr, protégé, et bien rémunéré. Il serait souhaitable que ce prélèvement de 1 p 100 soit totalement aboli, car il est tout à fait exorbitant, compte tenu de l'importance des sommes en cause. En conséquence, elle lui demande qu'à défaut d'une abolition globale, il puisse être envisagé d'en dispenser les plus démunis, en particulier les familles qui ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu. Ce serait là un geste de véritable solidarité nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36213

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 537